

Victoire, grâce à la mobilisation résistante, le maire d'Arthez a interdit le burkini dans la piscine

écrit par Laurent P | 8 septembre 2016



Les commentaires étant fermés pour l'article

<http://resistancerepublicaine.com/2016/08/07/le-faux-cul-de-maire-darthez-autorise-le-burkini-a-la-piscine-resistants-allez-y-en-nombre/>

J'annonce la bonne nouvelle ici :

Le maire d'Arthez a modifié le règlement intérieur dans la semaine ayant suivi la mobilisation des résistants. Il a interdit le burkini pour des raisons d'hygiène.

Après la polémique, début août, sur l'accès de femmes en burkini à la piscine municipale d'Arthez-de-Béarn, le maire a modifié le règlement intérieur, interdisant clairement ce dernier.

Cette fois, c'est bien clair : pour pouvoir faire trempette dans la piscine municipale d'Arthez-de-Béarn, il faudra laisser les burkinis au vestiaire. Le maire de la commune, Philippe Garcia, a modifié le règlement intérieur à cet effet. L'édile s'est appuyé sur des raisons d'hygiène pour justifier sa décision.

« Seuls les bikinis et maillot de bain une pièce sont désormais autorisés pour les femmes, tout autres « vêtements de bain amples et/ou recouvrant le corps dans sa

totalité sont strictement interdits », car ne permettant pas au corps « de subir la douche obligatoire avant d'entrer dans la piscine » peut-on lire sur [le nouveau règlement intérieur](#). Le maire a souligné avoir pris cette décision « sans état d'âme », et elle s'appliquera autant aux burkinis « qu'aux jeunes qui viennent avec leurs maillots des Jeux Olympiques, bien trop longs ! ».

A noter que cette décision fait suite à [la venue fin juillet de femmes avec ces vêtements de bains à la piscine municipale](#). Ces dernières avaient pu accéder à l'époque à la baignade, malgré l'embarras du personnel et des élus municipaux. Décision qui avait déclenché une vive polémique et un coup de gueule de Philippe Garcia, qui avait dénoncé à l'époque « le vide juridique et l'inaction des législateurs sur la question ».

<http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2016/08/18/burkini-le-maire-d-arthez-de-bearn-modifie-le-reglement-de-la-piscine-municipale,2048182.php>

C'est passé inaperçu à cause de l'émeute de Sisco et des arrêtés anti-burkini sur les plages.

Le maire a confirmé sa décision à l'occasion de l'invalidation par le conseil d'état des arrêtés anti-burkini sur les plages :

Le conseil d'Etat à invalidé l'arrêté anti-burkini pris par la commune de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritime). Philippe Garcia, le maire d'Arthez-de-Béarn, n'entend pas modifier de nouveau le règlement de la piscine de sa commune.

« **C'est un règlement de fonctionnement.** Nous interdisons aux hommes et aux femmes de porter autre chose que des maillots de bains. C'est tout »

<http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2016/08/26/arretes-anti-burkini-le-maire-d-arthez-de-bearn-reagit-apres-l-invalidation,2049793.php>